

## SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.

## Placement pénitentiaire initial des délinquantes sous responsabilité fédérale : de 2010 à 2020

**Les délinquantes autochtones purgeant une peine de ressort fédéral représentent 33 % de tous les placements pénitentiaires initiaux effectués au cours de la dernière décennie.**

## Pourquoi nous avons effectué cette étude

La cote de sécurité initiale (maximale, moyenne ou minimale) de chaque délinquante purgeant une peine de ressort fédéral est établie en combinant les résultats du niveau de sécurité déterminé selon l'Échelle de classement par niveau de sécurité – (ECNS), fondée sur la recherche, et les résultats de l'évaluation professionnelle de trois facteurs de risque distincts (adaptation en établissement, risque d'évasion et risque pour la sécurité publique), ainsi que ceux, le cas échéant, de l'évaluation du risque psychologique. Les résultats obtenus au moyen de l'ECNS sont intégrés dans l'évaluation globale soumise au décideur, mais ils ne déterminent pas à eux seuls la décision finale concernant la cote de sécurité de la délinquante (CSD).

## Ce que nous avons fait

Le système de rapports Rendement en direct (RD) du Service correctionnel du Canada normalise les rapports historiques pour un grand nombre de mesures aux échelles nationale et régionale. La concordance entre la désignation de l'ECNS et la décision relative à la CSD est enregistrée dans le module 1, Évaluation initiale et placement. Des données comparatives couvrant dix exercices distincts (de 2010-2011 à 2019-2020) ont été extraites pour les délinquantes autochtones et les délinquantes non autochtones.

## Ce que nous avons constaté

Comme l'illustre le tableau 1, les données extraites du système RD pour les dix derniers exercices montrent que le nombre et la proportion de délinquantes autochtones a augmenté. Il semble qu'environ 9 % d'entre elles aient été placées au départ à un niveau de sécurité maximale; ce taux est demeuré relativement constant au cours de la dernière décennie.

Tableau 1 : Niveau de sécurité – placement initial

Année	Toutes les délinquantes	No. d'Autochtones (%)	Autochtones cote maximale	Autochtones cote moyenne	Autochtones cote minimale
2010-2011	343	107 (31,2 %)	12	62	33
2011-2012	355	98 (27,6 %)	13	65	20
2012-2013	295	88 (29,8 %)	8	56	24
2013-2014	315	99 (31,4 %)	15	59	25
2014-2015	346	109 (31,5 %)	7	80	22
2015-2016	380	128 (33,7 %)	14	80	34
2016-2017	422	138 (32,7 %)	7	83	48
2017-2018	379	130 (34,3 %)	10	79	41
2018-2019	409	156 (38,1 %)	12	86	58
2019-2020	359	124 (34,5 %)	11	86	27
<b>Total</b>	<b>3 603</b>	<b>1 177 (32,7 %)</b>	<b>109 (9,3 %)</b>	<b>736 (62,5 %)</b>	<b>332 (28,2 %)</b>

Source : Système de rapports Rendement en direct, Module 1

Le tableau 2 présente des taux de concordance de 67,6 % et 68,8 % entre l'ECNS et la CSD pour les délinquantes autochtones et les délinquantes non autochtones, respectivement. Les taux d'attribution d'une CSD inférieure par rapport à l'ECNS étaient presque identiques pour les délinquantes autochtones et les délinquantes non autochtones (14,9 % et 15,5 % respectivement), tandis que le taux d'attribution d'une CSD supérieure était légèrement plus élevé pour les délinquantes autochtones (17,5 %) que pour les délinquantes non autochtones (15,6 %).

Tableau 2 : Concordance entre l'ECNS et la CSD

Délinquantes autochtones				
ECNS-CSD	Cote maximale	Cote moyenne	Cote minimale	Total
Identique	83	490	223	796 (67,6 %)
CSD inférieure = réduction	0	66	109	175 (14,9 %)
CSD supérieure = augmentation	26	180	0	206 (17,5 %)
				1 177

Délinquantes non autochtones				
ECNS-CSD	Cote maximale	Cote moyenne	Cote minimale	Total
Identique	80	542	1 048	1 670 (68,8 %)
CSD inférieure = réduction	0	23	354	377 (15,5 %)
CSD supérieure = augmentation	24	355	0	379 (15,6 %)
				2 426

Source : Système de rapports Rendement en direct, Module 1

## Ce que cela signifie

La représentation disproportionnée des délinquantes autochtones sous garde fédérale est influencée par l'augmentation croissante du nombre et de la proportion de nouvelles admissions dans les établissements carcéraux fédéraux. Le fait que les délinquantes autochtones représentent une moyenne annuelle de 33 % des évaluations et placements initiaux soulève nécessairement des préoccupations plus vastes en amont du système de justice pénale.

En ce qui a trait aux délinquantes autochtones, le taux légèrement plus élevé d'attribution d'une cote de sécurité supérieure dans les décisions finales, par rapport à la cote établie au moyen de l'ECNS, donne à penser que d'autres facteurs pourraient intervenir dans le processus décisionnel lié au classement. Les initiatives visant à élaborer des processus d'évaluation initiale du niveau de sécurité qui sont adaptés à la culture pourraient permettre un placement pénitentiaire plus approprié des délinquantes autochtones.

## Pour obtenir de plus amples renseignements

Vous pouvez joindre la [Direction de la recherche](#) par courriel ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter la page des [Publications de recherche](#) pour obtenir une liste complète des rapports et des sommaires de recherche.

Préparé par : Larry Motiuk et Leslie-Anne Keown